

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 18 octobre 2023**

Nombre de conseillers municipaux en exercice = 24 ; de présents = 17 ; de votants = 24

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit octobre à vingt heures zéro minutes, le conseil municipal de la Commune de QUÉVERT étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe LANDURE, Maire de QUÉVERT.

**Date de convocation : 12/10/2023**

**Date de publication : 17/10/2023**

PRÉSENTS : Mmes et MM Philippe LANDURÉ, Catherine DENIEL, Francis ADNOT, Sylvie LESNÉ, Éric YGER, Joseph BRAULT, Yannick LUCAS, Didier LESAICHERRE, Françoise LEOST-TREMEL, Nathalie BONNOUVRIER, Maryam ABOU-MERHI, Clément ROUSSEAUX, Bénédicte RUISSEAU, Jean-Luc ALLORY, Jean-Yves ANGER, Sylvie MEUNIER, Antoine DEGUEN

ABSENTS :

ABSENTS EXCUSES : Mélanie RIO (pouvoir à Bénédicte RUISSEAU), Mélanie DEQUÉ (pouvoir à Sylvie LESNÉ), Christophe LECLERC (pouvoir à Philippe LANDURÉ), Arnaud AUBAULT (pouvoir à Clément ROUSSEAUX), Dimitri GÉA (pouvoir à Maryam ABOU-MERHI), Brigitte JUGUE-FOURNET (pouvoir à Sylvie MEUNIER), Anne CHARRE (pouvoir à Jean-Luc ALLORY)

SECRETAIRE DE SEANCE : Nathalie BONNOUVRIER

◀◀ ▶▶

**AFFAIRE 2023.054 : DENOMINATION DES RUES DU PROJET D'AMENAGEMENT SITUE RUE DES ALOUETTES**

Considérant le permis d'aménager et les permis de construire à venir sur les parcelles cadastrées AT n° 85 et 246 appartenant à EUROPEAN HOMES,

Considérant l'arrivée de la fibre optique qui impose l'adressage sur l'ensemble de la commune,

Considérant qu'il nous convient de respecter les préconisations de La Poste, qui sont d'éviter les homonymies ou les noms à phonétique identiques,

Vu l'avis de la commission d'urbanisme du 11 avril 2023 et du 12 septembre 2023 (proposition sur le thème du cheval, des courses de chevaux, des jockeys)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

**A L'UNANIMITE**

**DENOMME** les 2 rues et l'impasse du projet de la façon suivante :

-Pour la rue principale : rue Longchamp

-Pour la rue secondaire : rue Enghien

-Pour l'impasse : impasse Auteuil

**FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.**

**Le Maire,**

**Philippe LANDURÉ**

